



Thetford Mines, le 12 août 2020

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
40, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Réponses de la MRC des Appalaches aux questions du 27 juillet sur le projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

Madame,

Vous trouverez en pièces jointes les réponses aux questions adressées à la MRC des Appalaches le 27 juillet dernier par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine ainsi que les annexes afférentes.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice de l'aménagement et de l'environnement,

Cynthia Boucher

p.j. réponses aux questions et annexes

Adstock
Beaulac-Garthby
Disraeli Paroisse
Disraeli Ville
East Broughton
Irlande
Kinnear's Mills
Sacré-Coeur-de-Jésus
Saint-Adrien-d'Irlande
Sainte-Clotilde-de-Beauce
Sainte-Praxède
Saint-Fortunat
Saint-Jacques-de-Leeds
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
Saint-Jean-de-Brébeuf
Saint-Joseph-de-Coleraine
Saint-Julien
Saint-Pierre-de-Broughton
Thetford Mines

Réponses aux questions adressées à la MRC des Appalaches du 27 juillet 2020 dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1. Les deux plans de lotissement élaborés pour la zone d'expansion résidentielle du secteur de Black Lake ont-ils été approuvés par le Service de l'urbanisme de la Ville de Thetford Mines?

La MRC des Appalaches ne peut répondre à cette question puisque le service de l'urbanisme de la Ville de Thetford Mines n'est pas de sa juridiction.

2. Selon Hydro-Québec, « Les collines boisées sont valorisées dans le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches pour leur aspect naturel qui contribue au développement de la villégiature et d'activités de plein air ». Il indique également que « Le secteur minier est valorisé par les gestionnaires du territoire pour ses composantes minières, ses vues panoramiques et son histoire qui contribuent au développement d'un tourisme minier » (PR5.8, p. 13).

- Quels sont les objectifs et les projets élaborés à cet effet?

Comme il est indiqué, les secteurs de villégiature présents sur le territoire de la MRC des Appalaches sont d'une grande importance de même que les secteurs environnants à ces secteurs de villégiature. C'est pourquoi le schéma d'aménagement voue une importance aux secteurs visuellement sensibles tout autour des lacs de villégiature de la MRC. Ces secteurs sensibles sont identifiés afin d'y éviter le déboisement excessif. Ainsi, le règlement relatif au contrôle de l'abattage d'arbres¹ a prévu une bande de protection de 100 mètres tout autour des affectations de villégiature et en l'absence de cette affectation, en bordure des lacs identifiés au schéma d'aménagement.

Pour ce qui est des secteurs miniers, le schéma d'aménagement a identifié une affectation récréo-minière dans le centre-ville de la ville de Thetford Mines et dans le secteur de Black Lake afin de permettre la réalisation de deux projets de mise en valeur du patrimoine minier. Notons qu'il est prévu que le secteur de Black Lake soit retiré de cette affectation tel qu'adopté par le projet du règlement numéro 196 modifiant le schéma d'aménagement révisé².

Le schéma d'aménagement a également identifié, sans toutefois y adjoindre des objectifs ou des orientations d'aménagement, un élément naturel sur la carte des principaux éléments d'intérêts patrimonial et naturel qui se trouve près du secteur d'analyse de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine. Il s'agit de la

¹ MRC des Appalaches, Règlement 169 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée, décembre 2017, 36 pages, <https://www.mrcdesappalaches.ca/fichiersUpload/fichiers/20200317140454-reglement-169-contrôle-abattage-arbres-remplacant-regl-141-codification-administrative.pdf>.

² MRC des Appalaches, Projet de règlement numéro 196 amendant le schéma d'aménagement révisé numéro 75 et ayant pour effet de modifier les limites de certaines affectations comprises dans les limites de la Ville de Thetford Mines, projet adopté le 20 novembre 2019, 14 pages.

formation géologique du « Bonhomme Amiante » - formation géologique qui, vu de la route 267, ressemble au profil d'un bonhomme.

Le schéma d'aménagement révisé a également identifié deux autres éléments naturels qui font l'objet de développements récréotouristiques d'envergure régional et même provincial soit les monts Adstock et Grand Morne. Toutefois, aucun de ces deux monts ne se trouve à proximité du projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine.

- *Quelles sont les installations déjà existantes qui permettent de mettre en valeur ces paysages (ex. : belvédère d'observation, chemins, autres)?*

Des installations déjà existantes permettent de mettre en valeur les paysages, principalement les paysages miniers :

- *Centre historique de la mine King au centre-ville de Thetford Mines*
- *Belvédère d'observation de la mine BC 1 dans le secteur Black Lake de la ville de Thetford Mines*

- *Veillez déposer tout extrait du schéma d'aménagement ou autre document pertinent qui met en valeur les paysages naturels et miniers, les secteurs d'intérêt visuel ainsi que les ensembles et bâtiments d'intérêt patrimonial et historique.*

Vous trouverez dans les annexes suivantes des extraits du schéma d'aménagement révisé concernant les zones visuellement sensibles, l'affectation récréo-minière, ainsi que les éléments d'intérêts historiques, culturels ou écologiques. Vous trouverez également en annexe l'extrait du projet du règlement numéro 196 modifiant le schéma d'aménagement.

3. *Veillez présenter succinctement les secteurs d'intérêt visuel ainsi que les actions entreprises pour recenser, protéger et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et paysagers dans le secteur de la Route des sommets, visé par le projet. Veuillez déposer une documentation relative à ce sujet.*

La MRC des Appalaches ne peut répondre à cette question puisque la Route des sommets ne traverse pas son territoire.

Annexe 1 – Extrait du schéma d'aménagement révisé

4.4.3.2.3 LA PROTECTION DE L'ENCADREMENT VISUEL

4.4.3.2.3.1 LA NOTION DE PAYSAGE

Le texte suivant est tiré du Guide de protection du couvert forestier réalisé par l'UMRCQ en juillet 1999.

L'encadrement visuel ou plus simplement le paysage « est une portion de territoire qui a acquis une signification particulière et qui, à ce titre, contribue au cadre de vie. Il résulte de l'addition d'éléments physiques, du niveau de perception (visibilité) des personnes et de la valeur symbolique qui y est associée. Il renvoie à une réalité visuelle et tridimensionnelle. Le paysage émerge de la combinaison de deux éléments : un point de vue et un champ de vision ».

« Le paysage est considéré comme un patrimoine naturel et une ressource naturelle essentielle au développement touristique à protéger et à mettre en valeur. Ainsi en est-il du paysage forestier, compte tenu que la forêt est un lieu privilégié pour la pratique d'activités touristiques et récréatives. Les interventions forestières viennent modifier de façon significative les paysages et ainsi toucher le potentiel de développement touristique et récréatif du milieu ».

« Une zone visuellement sensible correspond à une portion du territoire visible à partir de secteurs d'intérêts particuliers (centres villageois, routes, zones de villégiatures, etc.) et pour laquelle il existe des préoccupations quant au maintien de la qualité visuelle ».

4.4.3.2.3.2 IDENTIFICATION DES ZONES VISUELLEMENT SENSIBLES

Les plans d'eau, identifiés au tableau suivant, possèdent des zones de villégiatures importantes et le relief en périphérie, caractérisé par la présence de nombreuses collines, offre une qualité de paysage qui doit être protégée. La forme et le degré de protection sont précisés à l'intérieur des dispositions relatives au contrôle du déboisement contenues dans le document complémentaire du présent document. Conformément à ces dispositions, les municipalités concernées devront assurer la qualité visuelle des paysages périphériques.

TABLEAU 14 LACS ASSUJETTIS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU PAYSAGE

LACS	MUNICIPALITÉS
Lac Saint-François	Saint-Joseph-de-Coleraine
	Sainte-Praxède
	Saint-Méthode-de-Frontenac (Adstock)
Lac Aylmer (incluant le Lac Noir)	Paroisse de Disraeli
	Ville de Disraeli
	Municipalité de Beaulac-Garthby
Petit lac Saint-François	Saint-Joseph-de-Coleraine Black Lake (zone de perception au Lac Caribou)
Lac Caribou	
Lac Bisby	
Lac Rond	
Lac Bolduc	
Lac Jolicoeur (lac à la Barbotte)	Saint-Méthode-De-Frontenac (Adstock)
Lac à la Truite	Sacré-Cœur-De-Marie (Adstock)
	Thetford-Partie-Sud
Lac Bécancour	
Lac de l'Est	Paroisse de Disraeli
Lac Breeches	Saint-Jacques-Le-Majeur Paroisse de Disraeli (zone de perception)
Lac du Huit	Sainte-Anne-du-Lac
	Sacré-Cœur-de-Marie (Adstock) (zone de perception)
Lac à Truite	Irlande

Annexe 2 – Extrait du schéma d'aménagement révisé

4.7.5 L'AFFECTION RÉCRÉO-MINIÈRE

Le milieu naturel et la trame urbaine de la région de la MRC et plus particulièrement le territoire de la Ville de Thetford Mines, ont été modifiés et façonnés par la présence des nombreuses exploitations minières.

L'extraction de l'amiante et les infrastructures qui s'y rattachent constituent un trait significatif qui démarque notre région et qui sont des éléments indissociables de notre histoire régionale. En ce sens, deux projets de mise en valeur de notre patrimoine minier sont sur le point d'être réalisés.

La construction d'un belvédère sur le sommet d'une halde minière (KBB), située à proximité du boulevard Frontenac Ouest, dans la Ville de Thetford Mines, offrira aux observateurs une vision unique des travaux colossaux qu'ont accomplis des générations de mineurs. Du haut de ce site, il sera possible de constater l'influence des exploitations minières ainsi que leur intégration dans le cadre naturel et bâti de la Ville de Thetford Mines.

En complémentarité, l'accès à des bâtiments ayant servi à l'extraction du minerai et à sa première transformation permettra aux visiteurs de mieux comprendre le travail des gens qui ont vécu de ce travail. Le site du chevalement KB3 avec les différents bâtiments tels celui des treuils, de la forge et de l'atelier des gobeuses (qui sera déménagé) « constitue un ensemble cohérent à fort potentiel architectural et récréotouristique ».

La rénovation de ce site, laissé à l'abandon « permettra d'y observer le puits de descente, y connaître les principes de mécanique et de physique des treuils, y voir une partie de l'histoire de l'exploitation de l'amiante et ses techniques, etc. »

Afin de permettre la réalisation de ces projets, une nouvelle affectation récréo-minièrre est introduite dans la cartographie des affectations des sols du schéma d'aménagement. Exclusivement située à l'intérieur des limites de la Ville de Thetford Mines, cette affectation couvre une superficie d'environ 117,5 hectares. La partie de l'affectation récréo-minièrre, correspondant au site identifié KBB, occupe une superficie de 110 hectares prise à même une partie de l'affectation minièrre. Pour sa part, le site KB3 couvre une superficie d'environ 7,5 hectares et remplace une superficie équivalente de l'affectation industrielle.

4.7.5.1 USAGES PERMIS DANS L'AFFECTION RÉCRÉO-MINIÈRE

À l'intérieur de l'affectation récréo-minièrre, les usages suivants sont autorisés :

- Vente au détail, produits divers, produits de l'alimentation (article de consommation rapide, dépanneur);
- Espace de bureau du gestionnaire du site;
- Commerce de restauration;
- Hébergement de type auberge;
- Activité culturelle (tels que musée, visite guidée, galerie d'art);
- Loisir extérieur léger (tels que parc commémoratif et ornemental, piste cyclable);
- Loisir commercial (tels qu'agora, cinéma en plein air);
- L'exploitation minièrre;
- Services d'utilités publics tels que définis à l'article 4.1.

Annexe 3 – Extrait du schéma d'aménagement révisé

5.2 LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS HISTORIQUES, CULTURELS OU ÉCOLOGIQUES

5.2.1 LES ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS

La MRC des Appalaches possède de nombreux éléments qui présentent un intérêt particulier tant au point de vue historique que culturel. La partie ouest de la MRC est caractérisée par de nombreux sites patrimoniaux, car c'est dans ce secteur que l'on retrouve les chemins Craig et Gosford qui ont été les premières routes de la région. Les municipalités de Saint-Julien, Irlande, Saint-Jean-de-Brébeuf et Saint-Jacques-de-Leeds, avec des fonds provenant du programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro Québec, ont mis sur pied le projet « Circuit de découvertes des chemins Craig et Gosford » qui permet de suivre un itinéraire qui fait découvrir la plupart des sites patrimoniaux de ces municipalités. Des éléments comme le Wilson Post Office ou l'église anglicane Saint-James sont quelques-uns des derniers témoins de la présence des premiers colons anglophones. Le plus remarquable de ces sites est sans nul doute l'arrondissement des quatre (4) églises de confessions différentes situées à Kinnear's Mills. Ce site exceptionnel faisait l'objet de dispositions spéciales dans le document complémentaire qui accompagnait le premier schéma d'aménagement. Ces dispositions sont donc intégralement incluses dans le document complémentaire qui accompagne la présente révision du schéma. Les principaux sites patrimoniaux et culturels sont identifiés sur la carte PATRI 1 (voir pages suivantes).

La partie centrale de la MRC, correspondant à l'agglomération et aux deux (2) pôles secondaires, renferme de nombreux attraits culturels et patrimoniaux qui ont, évidemment, un lien direct avec l'exploitation de la ressource naturelle. Les anciens quartiers des villes de Thetford Mines et Black Lake sont caractéristiques des villes minières. Le Musée minéralogique et minier de la région des Appalaches constitue également un équipement culturel et récréotouristique important.

La MRC a pour objectif de concourir à la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des territoires d'intérêt et des biens patrimoniaux qui sont identifiés au schéma d'aménagement.

5.2.2 LE MONT ADSTOCK ET LE GRAND MORNE

Deux éléments naturels de notre région font l'objet de développements récréotouristiques d'envergure régionale, voire provinciale. Le Mont Adstock, d'une altitude de 712 mètres, est depuis longtemps associé à la pratique du ski alpin. De plus, au pied des pentes de ski, un terrain de golf de 18 trous complète les aménagements récréotouristiques. Le Grand Morne, d'une altitude de 608 mètres, se prête très bien à des activités de delta-plane et d'escalade. La municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce prévoit accentuer le développement du Grand Morne par l'implantation de sentiers pédestres et de ski de fond.

LÉGENDE DE LA CARTE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET NATUREL ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET CULTUREL

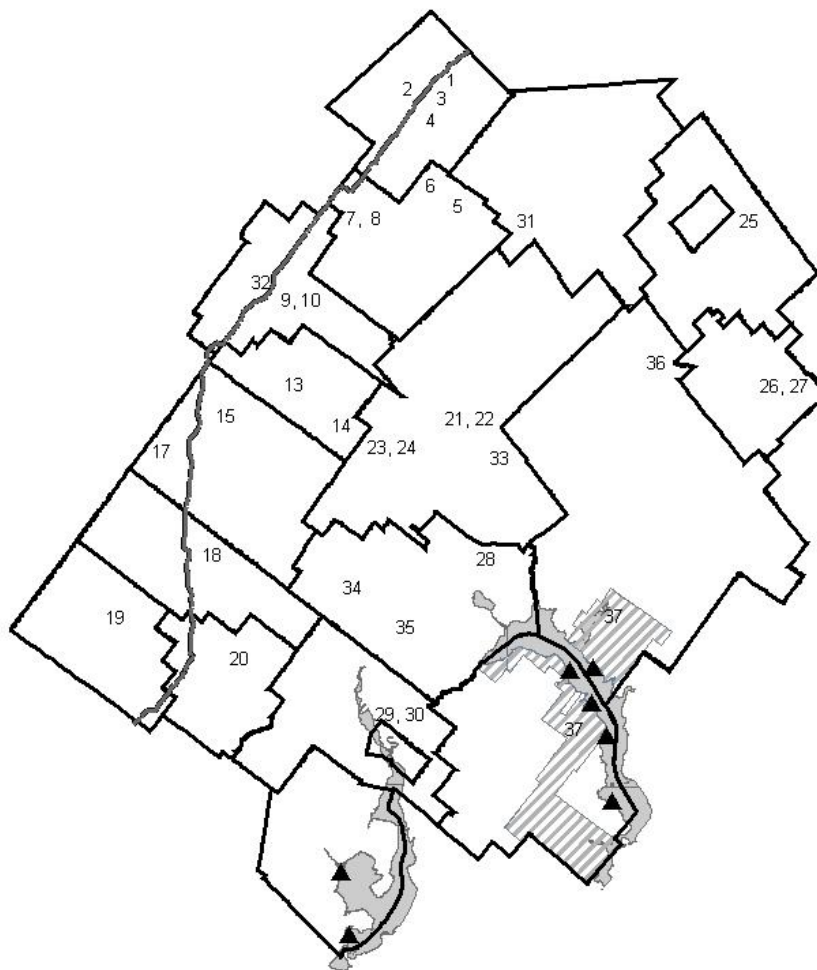
1. Site du Wilson's Mills Post Office (1)
2. Cimetière Méthodiste (1)
3. Site de l'église anglicane Saint-James (1)
4. Cimetière Baptiste (ferme Goff) (1)
5. Plaque commémorative de l'église Reid (Candish United Church)
6. Moulin à vapeur Allan
7. Ancienne maison pièce sur pièce
8. Site historique des églises de Kinnear's Mills
9. Cimetière Méthodiste (United Church) (1)
10. Cimetière du ruisseau Bullard (1)
11. Site de l'Église anglicane (Christ Church) (1)
12. Relais de diligences (Clapham Corner) (1)
13. Chemin Claque Pochette (1)
14. Site de l'Église catholique (presbytère, église, cimetière, grotte)
15. Ancienne boutique de ferblanterie
16. Cimetière Méthodiste (1)
17. Site de l'Église anglicane Holly Trinity (église, presbytère, cimetière)
18. Site de l'église de Saint-Julien (1)
19. Village de Saint-Fortunat (implantation en rang) (1)
20. Grange octogonale
21. Place de l'Église Saint-Alphonse (église, presbytère, collège, couvent, centre paroissial)
22. Quartier Mitchell
23. Site de l'église de Black Lake
24. Quartier ancien (quadrilatère des rues Notre-Dame, Saint-Désiré et Saint-Philippe et de la Rivière Bécancour)
25. Site du moulin à carder Groleau
26. Site du moulin Pomerleau (interprétation)
27. Pont couvert
28. Plaque commémorative de la réserve des Abénakis
29. Maison Morin
30. Charnier (du cimetière de Disraeli)

ÉLÉMENTS NATURELS

31. Chute Nadeau
32. Marmites du ruisseau Bullard (1)
33. Formation géologique « Bonhomme Amiante »
34. Réserve écologique
35. Bombes volcaniques
36. Le Grand Morne
37. Parc de Frontenac

(1) ces éléments se situent sur le parcours ou à proximité du circuit de découvertes des chemins Craig et Gosford

Carte 95 CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET NATUREL



- Chemins Craig et Gosford
- ▨ Parc de Frontenac
- ▲ Sites archéologiques

Annexe 4 – Extrait du projet du règlement numéro 196 modifiant le schéma d'aménagement numéro 75 et ayant pour effet de modifier les limites de certaines affectations comprises dans les limites de la Ville de Thetford Mines

3. Modifications cartographiques du schéma d'aménagement révisé

La carte intitulée « Périmètre d'urbanisation de l'agglomération de recensement » ainsi que la carte intitulée « Les grandes affectations du territoire » sont modifiées selon les modalités ci-dessous :

[...]

QUATRIÈME MODALITÉ RETRAIT DE L'AFFECTATION RÉCRÉO-MINIÈRE DANS LE SECTEUR BLACK LAKE

Une superficie d'environ 109 hectares est retiré de l'affectation « Récréo-minièr », située à proximité du Boulevard Frontenac Ouest et de la rue Christophe-Colomb et celle du Lac Noir dans le secteur de Black Lake, et remplacée par l'affectation « Minièr » telle qu'elle était avant l'entrée en vigueur du règlement 120 de la MRC.

Cette modification est illustrée à l'annexe C du présent règlement

Annexe C du règlement 196 Retrait de l'affectation Récréo-minièr dans le secteur Black Lake

Avant la modification



Après la modification

